

Antoine DESJONQUÈRES
Novembre 2015

Points clés 10

10

POINTS CLÉS SUR L'ABSENCE DE VISION ET L'INEFFICACITÉ DES OUTILS EUROPÉENS FACE À LA CRISE DES MIGRANTS



Les 11 et 12 novembre, le sommet de la Valette (Malte) réunira des représentants de l'Union Européenne et du continent africain autour de la question des migrations. A la suite du processus de Khartoum de novembre 2014, l'UE réaffirme que « le problème des migrations ne concerne pas uniquement l'Europe » et souhaite renforcer la coopération avec les pays d'origine et de transit. Une approche bienvenue, sans doute, alors que la réponse européenne à la crise des migrants s'est jusqu'ici limitée à un ensemble de mesures de court terme et trop souvent prises à contretemps. Sera-t-elle pour autant à la hauteur du défi qui vient ?

La perte de repères de l'Europe face à la crise des migrants se pose comme une déplorable conséquence de ce « déclin du courage » de l'Occident que Soljenitsyne dénonçait déjà en 1978 ⁽¹⁾ avec ses corollaires : soumission aux modes, myopie des dirigeants, irrésolution, etc. Une quarantaine d'année à ce régime nous ont laissés totalement désarmés, tant au niveau des idées que des outils, face aux nouveaux phénomènes migratoires. Pour l'avoir trop longtemps éludée, nous nous trouvons incapables de répondre à la question fondamentale que l'exode en marche nous pose de manière brutale, à l'heure du chômage de masse et d'une profonde crise d'identité de l'Occident : à quelles échelles peut-on ou doit-on penser le bien commun ?

Jusqu'à maintenant, nos dirigeants ont choisi de ne pas choisir. Ce n'est pourtant plus une option aujourd'hui, comme nous le rappellent chaque jour les milliers de personnes qui se pressent aux portes de l'Union européenne (UE), dans le spectaculaire théâtre méditerranéen comme aux confins des Balkans. Le réel qu'ils incarnent, souvent douloureusement, nous somme de faire face à un double enjeu. Celui de la gestion de crise, pour affronter, le moins mal possible, l'urgence d'une situation qui fait chaque jour de nouvelles victimes. Et un enjeu de fond qui ne saurait aujourd'hui se poser efficacement qu'à l'échelle européenne : celui de proposer une vision globale, claire, et cohérente quant à la gestion des flux migratoires issus des pays du sud. Il va sans dire que l'un ne se fera pas sans l'autre.

1

Faute de vision, les pays européens concentrent leur réponse sur les frontières de l'UE, au risque de passer à côté des véritables enjeux

La crise migratoire qui touche l'Europe a d'abord été envisagée comme une crise des frontières. En effet, la multiplication des naufrages au large des côtes italiennes depuis 2013 a posé en des termes clairs les deux défis qui s'imposent à l'Europe et dont la question de la priorité enflamme les débats. L'un d'ordre politique : comment empêcher des personnes d'entrer de manière illégale sur le territoire européen ? Le second d'ordre humanitaire : comment éviter les tragédies quotidiennes qui se jouent à quelques kilomètres de nos côtes et font de la Méditerranée la frontière la plus meurtrière du monde ⁽²⁾. Il semblait donc naturel de répondre à cette double urgence en agissant d'abord aux frontières, ce qui a été fait avec le lancement de l'opération européenne *Triton* en novembre 2014, en remplacement de l'opération italienne *Mare Nostrum*. Cette substitution a été vivement critiquée, notamment parce qu'elle donnait la priorité à l'objectif de contentions sur celui de sauvetage. De fait, ce choix est discutable, puisque d'après l'agence Frontex, la plupart des sorties des navires de Triton se terminent par des opérations de sauvetage (*Search and Rescue*), mais avec des moyens désormais moins adaptés. Pour autant, si le nombre de personnes interceptées a augmenté, le nombre de celles qui entrent de manière irrégulière en Europe ne semble pas diminuer. De fait, un contrôle total d'une frontière comme la Méditerranée semble hautement improbable : que dire alors des 13 938 kilomètres de frontière de l'union Européenne ? Si ces frontières ne peuvent en aucun cas être laissées à l'abandon, il faut se rappeler que ne s'y développent que les conséquences du problème, et non ses causes. Il est donc primordial d'envisager la question également à d'autres niveaux, comme devraient suffire à nous en convaincre les limites des actions actuellement menées. D'abord en amont des

⁽¹⁾ Alexandre Soljenitsyne, *Le déclin du courage*, discours prononcé à Harvard (État-Unis), 8 juin 1978.

⁽²⁾ D'après l'Office International pour les Migrations, 3 329 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée depuis le début de l'année 2015, voir http://missingmigrants.iom.int/sites/default/files/Mediterranean_Update_30_October.pdf.

migrations, mais aussi en aval, afin de doter l'Europe du système de gestion migratoire cohérent et intégral qui lui fait si cruellement défaut.

2

Le refus d'un engagement réel de l'Europe par-delà ses frontières réduit les perspectives de sortie de crise à long terme

L'UE a mis en place le 7 octobre 2015 une nouvelle opération militaire maritime, *Sofia*, destinée à « déstabiliser les réseaux » de passeurs. Sa nouveauté essentielle tient à la possibilité pour les neufs navires de guerre engagés d'inspecter, grâce à une résolution de l'ONU, les bateaux suspectés d'être occupés par des passeurs dans les eaux internationales. Si chaque pas qui fait remonter un tant soit peu vers la source du problème va en principe dans la bonne direction, il est à craindre que cette opération ne soit pas à la hauteur des enjeux. En effet, tant que les passeurs pourront se réfugier dans le sanctuaire des eaux libyennes avec la bénédiction lucrative du gouvernement de Tripoli, leurs activités ne seront pas fondamentalement remises en question. Peut-être pire encore, la possibilité d'arraisonner jusque dans les eaux internationales pourrait repousser les abandons des embarcations de migrants bien plus loin de nos côtes, renforçant encore le péril sur la vie de leurs occupants. Il conviendrait d'envisager des actions d'une toute autre envergure beaucoup plus en amont en menant jusqu'aux côtes libyennes des opérations militaires pour détruire les réseaux dans leurs nids (3). Pour autant, il nous faut nous garder de toute naïveté : tant que les conditions de l'exode existeront au Moyen-Orient, les migrants qui fuient la zone trouveront leur chemin d'une manière ou d'une autre. Et le chaos qui règne entre la Syrie et l'Irak annihile tout espoir de tarir les sources de la migration sur le court ou le moyen terme. Mais la sévère leçon infligée à l'Europe à l'issue de quatre ans de myopie ne devrait-elle pas l'inciter à se projeter précisément sur le long terme ? Un engagement plus lucide et plus important de l'Occident, et notamment de l'UE, au Moyen-Orient est donc à envisager sérieusement.

3

Les pays européens ont progressivement perdu la maîtrise de la présence des personnes étrangères sur leurs territoires

Si l'on peut débattre à l'infini de qui l'on accueille et qui l'on n'accueille pas, il est loin d'être évident que nous ayons les moyens de tels choix. En effet, dans la plupart des pays européens, la notion de régularité du séjour est de plus en plus relative. Le laisser-aller dominant a conduit à une situation ubuesque par laquelle il existe une forme de régularité *de facto* de la personne présente de manière irrégulière. Plusieurs raisons y concourent. D'abord, de nombreux migrants en situation irrégulière ont bénéficié de régularisations massives (jusqu'en 2008 en Europe) et bénéficient encore très largement de régularisations individuelles après un certain temps de séjour (4). Par ailleurs, seule une minorité des migrants qui se voient refuser l'asile ou sont touchés par une décision de reconduite à la frontière

(3) Jean-Sylvestre Mongrenier et Jean-Thomas Lesueur, *10 points clés sur l'Europe, les flux de migrants et le patriotisme de civilisation*, Institut Thomas More, octobre 2015, voir <http://www.institut-thomas-more.org/upload/media/pointscles6-201509-2.pdf>.

(4) En France, la circulaire Valls de 2012 a permis une augmentation de près de 50% des régularisations en 2013. Voir <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/15058-volumes-dadmission-exceptionnelle-au-sejour-des-ressortissants-etranangers/>.

quittent effectivement le territoire – 23% en 2013 en France (5). Le nombre et la complexité des procédures de recours, ou l'absence d'accords de réadmission avec les pays d'origine (6), permettent au migrant d'accéder à ce statut officieux d'illégalité tolérée, qui après quelques années peut déboucher sur l'obtention d'un titre de séjour. Cette déconnexion entre les textes et les faits sape la possibilité même d'une politique migratoire claire et cohérente. Avant de pouvoir décider quelles personnes peuvent résider sur le territoire, il est indispensable de remettre en place les outils adéquats pour que les décisions prises soient appliquées. Il en va de la crédibilité de la souveraineté nationale, indispensable à la bonne gestion des migrations. La mort des migrants à nos portes apparaît d'autant plus déplorable et incompréhensible quand on sait que parmi ceux qui parviennent à passer, très peu seront réellement inquiétés. Face à ce paradoxe inacceptable et à moins d'ouvrir entièrement nos frontières, la fermeté est ici une question de dignité. Sauf cas absolument exceptionnels, personne ne devrait donc pouvoir espérer obtenir une régularisation ou des aides publiques après avoir violé les procédures légales d'entrée et de séjour. Une fois la cohérence retrouvée, la « distinction » entre réfugiés et migrants économiques devrait se faire en grande partie d'elle-même.

4 | L'impossibilité de traiter les demandes d'asile hors du pays de destination alimente les chemins de la migration et favorise les trafics

La fermeté sur la régularité du séjour impliquerait de repenser les procédures de demande d'asile. Les migrants doivent pouvoir être fixés sur la possibilité de leur séjour dans un pays avant d'entreprendre un voyage périlleux et incertain. Aujourd'hui, les demandeurs d'asile risquent souvent leur vie pour arriver sur le territoire français et entamer une procédure pour laquelle le temps de réponse moyen était d'environ 205 jours en 2014. En France, des 30 000 dossiers alors en attente à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) (7), un tiers seulement devrait déboucher sur l'obtention du statut de réfugié ou sur la protection subsidiaire (8). En outre, les recours auprès de la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) ou du tribunal administratif pourront prolonger encore le temps d'attente. Il devient évidemment difficile de renvoyer une personne qui aura, au cours de ces années d'attente, construit sa vie en France. Comment alors éviter ce paradoxe qui oblige à forcer les frontières d'un pays pour espérer se voir accorder une protection par ce même pays ? Il est indispensable de renforcer et de privilégier largement les possibilités de demandes d'asile hors du territoire, depuis le pays d'origine du demandeur ou depuis un pays tiers. La possibilité de demander l'asile depuis les camps gérés par l'UNHCR au Moyen-Orient aurait permis d'amoindrir le drame méditerranéen et l'engorgement des procédures de demandes en les répartissant dans le temps. La création de « centres d'attente » européens situés aux portes du continent est également une piste à ne pas négliger.

(5) Voir : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/15067-mesures-prononcees-et-executees/>

(6) Dans de nombreux cas, le retour des migrants est rendu impossible par le refus du pays d'origine. Les accords de réadmissions conclus entre pays d'origine et pays de destination permettent d'éviter cette situation.

(7) 28 387 au 31 décembre 2014 (hors mineurs accompagnants). Voir le rapport d'activité 2014 de l'OFPRA : https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/rapport_dactivite_2014.pdf

(8) Pour une explication de la protection subsidiaire, on se reportera au site de l'OFPRA : <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/asile/les-differents-types-de-protection/la-protection-subsidiaire>.

5

Le concept de « réfugié » et les outils qui en découlent ne sont pas opérants pour faire face à la crise actuelle

S'agit-il d'une « crise des migrants » ou d'une « crise des réfugiés » ? La juste terminologie est au cœur des débats et les partisans d'un accueil restreint s'écharpent avec ceux d'une ouverture large sur la question de la proportion entre « vrais réfugiés » et migrants économiques. S'il est si difficile d'apporter une réponse satisfaisante à cette question, c'est notamment parce qu'elle se pose jusqu'au niveau individuel. Celui qui quitte un camp de réfugié libanais ou turc où il est arrivé après avoir quitté un village syrien pour fuir les combats est-il encore un réfugié, ou déjà un migrant économique ? Ces termes sont en fait impropres à qualifier clairement la situation, en raison du décalage entre le concept de réfugié tel que l'a défini la convention de Genève il y a plus de soixante ans et la situation actuelle. Lors de sa rédaction en 1949, la guerre froide séparait le « monde libre » et les républiques soviétiques, dont il fallait pouvoir accueillir les quelques dissidents qui parvenaient à fuir. Les termes de l'article de la convention relatif au statut de réfugié sont sans équivoque quant à la dimension individuelle de la menace qui justifie le statut de réfugié. Comment l'appliquer alors aux personnes qui arrivent par centaines de milliers à l'heure de la multiplication des conflits ? Autrefois bipolaire, le monde s'est morcelé, et les incessants soubresauts géopolitiques qui l'agitent apparaissent comme autant de facteurs de déplacement de populations qui aspirent à un avenir meilleur dans des zones plus stables, et économiquement plus favorables. Malgré certaines évolutions, comme l'apparition de la protection subsidiaire en 2004, les faits suffisent à montrer que les outils de gestion des demandes d'asile ne sont pas adaptés à la situation actuelle. La dimension sacrée du droit d'asile inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 est légitime et indispensable. Elle ne doit toutefois pas être un frein à sa propre évolution ou à la création d'outils nouveaux au service d'une gestion pragmatique des situations qui se présentent.

6

Les règles de l'espace Schengen ne résistent pas à l'épreuve de la crise des migrants

Le 13 septembre 2015, débordée par le nombre de migrants arrivant en Bavière, l'Allemagne rétablit un contrôle systématique de sa frontière avec l'Autriche pour une durée indéterminée. Cette entorse au principe de libre circulation au sein de l'espace Schengen est une première puisque jamais une telle mesure n'avait été prise en réaction à des phénomènes migratoires. Le jeu de domino qui en découle – la fermeture d'une frontière faisant craindre aux pays voisins un détournement des flux vers ses propres frontières – a entraîné plusieurs pays à l'imiter, comme la Slovaquie, l'Autriche ou la République Tchèque qui ont renforcé leurs frontières en réaction aux arrivées massives par la route des Balkans. Si ces mesures sont légales, puisque prévues par le texte de la convention de Schengen, elles n'en remettent pas moins en question, de fait, la validité de l'espace Schengen tel qu'il existe aujourd'hui (9). Cette question va jusqu'à cristalliser les affrontements politiques autour de la question européenne elle-même. Pour cause : le principe de libre circulation, déjà prévu dans le traité de Rome de 1957, fait partie de l'ADN de l'UE. Mais l'entente entre pays, naturelle en période calme, l'est beaucoup moins en période trouble. La crise de Schengen est en effet d'abord une crise de la

(9) Voir ce qu'en dit Gérard-François Dumont, géographe, professeur à l'Université Paris IV-Sorbonne, président de *Population & Avenir* et membre du Conseil d'orientation de l'Institut Thomas More lors de l'émission *Politique*, sur France 24, le jeudi 29 octobre 2015. Voir <http://www.france24.com/fr/20151029-politique-europe-espace-schengen-migrants-partie2>.

confiance. Confiance des États les uns envers les autres. Confiance de chaque État en la capacité de l'Union à contrôler ses frontières et à assurer une gestion juste et efficace des arrivées de migrants. Les tensions du mois de juin 2015 entre la France et l'Italie autour de la frontière de Vintimille **(10)** illustre parfaitement la défiance due aux failles du système européen. En effet, la convention de Dublin prévoit que le pays d'arrivée d'un demandeur d'asile prenne en charge sa demande. Les pays méditerranéens placés en première ligne comme la Grèce ou l'Italie ne sont pas des pays où les migrants souhaitent s'installer mais des pays de transit, qui n'ont donc aucun intérêt à retenir les demandeurs d'asile au bénéfice des pays de destination, d'où le déséquilibre du système. Faut-il alors, comme le préconisent certains, passer à un Schengen II, qui n'accueillerait que les États prêts à accepter les règles communes de gestion des migrations ? Une première étape serait encore de définir ces règles.

7

Un simple « système de quotas » ne saurait être à la hauteur du défi posé à l'Europe

Après de houleux débats, la proposition de fixer des quotas indicatifs de réfugiés à accueillir par chaque pays d'Europe a finalement été adoptée au mois de septembre 2015. Malheureusement, les chiffres évoqués pour ce qui aurait pu être un embryon de la politique migratoire européenne tant souhaitée semblent bien loin du compte, et la mesure montre plusieurs limites. La première est politique, avec la constitution d'un bloc de pays réfractaires à l'Est de l'Europe. La Hongrie, la Slovaquie, la République Tchèque, et la Pologne ont en effet lancé un signal fort en votant contre le système des quotas, révélant les faiblesses du système : si, tenus par le vote européen, ces pays devaient effectivement ouvrir leurs portes, on ne souhaiterait à aucun réfugié d'être de ceux qui devraient les franchir pour être « accueillis » dans un pays qui ne veut manifestement pas d'eux... Une deuxième limite est d'ordre humain : les migrants ne se laissent pas porter par le vent (et encore moins par les consignes européennes) mais adoptent des stratégies précises, qui s'appuient sur les diasporas et les réseaux existants dans les pays de traversée et de destination choisis. Enfin, comme pour achever d'enterrer l'espoir de voir ces mesures comme une première réponse européenne à la crise, les chiffres des arrivées récentes en révèlent chaque jour un peu plus le caractère symbolique ou naïf. Un mois après la décision prise dans la douleur d'appliquer un système de quotas à 120 000 réfugiés, la Slovénie, victime des jeux de frontière de ses voisins, en a vu arriver fin octobre pas moins de 76 000 en une semaine seulement... Il semble donc que l'ampleur du phénomène exige de l'UE une attitude moins timorée ou plus créative.

8

Les États européens ont jusqu'ici été incapables de renoncer à la moindre part de leur souveraineté pour harmoniser leurs politiques migratoires

L'Europe n'a jamais franchi le pas d'une véritable politique migratoire commune. Le Sommet de Tempéré de 1999, acte fondateur d'une « politique migratoire européenne », est venu couronner une période de grand optimisme occidental quant aux bienfaits de l'ouverture des frontières et de la libre circulation généralisée. Une atmosphère en tous points différente de celle qui doit baigner les

(10) Pour un rappel des faits, voir : http://www.lemonde.fr/immigration-et-diversite/article/2015/06/15/migrants-a-vintimille-tensions-entre-la-france-et-l-italie_4654551_1654200.html

représentants des 28 lorsqu'ils négocient aujourd'hui la répartition de milliers de demandeurs d'asile. Entre les deux, les attentats du 11 septembre 2001 ont marqué la fin de l'euphorie *sans-frontiériste*, condamnant la politique migratoire européenne à n'être guère plus qu'un ensemble de déclarations d'intention pour affirmer la nécessité de communautariser la question de la migration et de l'asile. Les pays membres ont eu beau jeu d'affirmer, ils ne sont jamais parvenus à renoncer à un élément constitutif de leur souveraineté, limitant la politique migratoire européenne à un « plus petit dénominateur commun ». Trop petit même, à entendre la cacophonie qui règne depuis le début de la crise au niveau des instances dirigeantes nationales : quand le premier ministre hongrois martèle sa volonté de contenir fermement les arrivées et refuse les quotas, la chancelière allemande ouvre grand les bras aux réfugiés (avant de les refermer un peu quelques jours plus tard). La France, de son côté, cherche timidement sa place... Le débat sur les quotas l'a bien montré : il est impossible d'envisager d'affronter la crise en tant qu'espace de libre circulation des personnes sans céder en rien à ses prérogatives. Depuis Schengen, la cohérence est à ce prix.

9 | La plupart des systèmes sociaux européens sont incapables de répondre aux besoins importants de nouveaux arrivants

Faut-il accueillir les réfugiés syriens ? C'est une évidence. Peut-on les accueillir ? C'est beaucoup moins sûr... On se méfiera ici des discours qui prétendent défendre une position « humaine » à grand renfort de chiffres et de calculs coût-bénéfices à long terme. Les « quelques millions » que coûtera l'accueil des réfugiés dans les années à venir représentent une misère par rapport au PIB européen : bien égoïste qui oserait leur refuser ! Aux professionnels de l'humain, on conseillerait précisément d'envisager le problème à un niveau humain, et non depuis les hautes sphères des données macroéconomiques. Malheureusement, les miettes symboliques de PIB ne nourrissent pas, et c'est bien de cela qu'il s'agit, ainsi que d'offrir un toit, des médicaments et une place à l'école aux enfants. En sommes-nous capables aujourd'hui ? La réponse, aussi regrettable qu'évidente, se trouve, pour ne prendre que l'exemple français, au coin de nombreuses rues parisiennes, au bord du périphérique à Saint-Ouen, ou encore dans le lycée Jean Quarré du dix-neuvième arrondissement, « squats » où les arrivants s'installent par centaines dans des conditions si souvent inhumaines. Quel sens de l'hospitalité prêterait-on à la famille qui accueille le voyageur pour le laisser dormir dehors ? Envisager une question si sensible à travers le simple prisme des chiffres relève au mieux de la naïveté, au pire de la mauvaise foi. La vérité, certes déplaisante, est que les systèmes sociaux européens, pour la plupart en crise, sont incapables de répondre aux besoins de trop nombreux migrants qui, tout médecins ou ingénieurs qu'ils puissent être, se trouveront en arrivant dans une situation de dépendance. A l'approche de l'hiver, la question de l'hébergement en France en est une triste illustration. Les CADA (Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile) étant saturés de longue date (11), la demande se reporte mécaniquement sur les dispositifs d'hébergement d'urgence traditionnels eux-mêmes largement saturés, au point de faire craindre à certains responsables d'association d'aide aux sans-abris une « concurrence » entre SDF et migrants (12). Les chiffres, s'il en faut, leur donnent raison. Pour n'en prendre qu'un, lors de l'hiver

(11) Il existe aujourd'hui 2 800 places en CADA pour les demandeurs en attente. 4 000 places supplémentaires sont prévues. Le plan de l'UE de septembre 2015 prévoit que la France accueille 24 000 réfugiés. Voir <http://www.interieur.gouv.fr/Accueil-des-refugies-et-demandeurs-d-asile/Livret-d-information-des-maires/L-hebergement-des-demandeurs-d-asile>.

(12) « Pour Anne Hidalgo, il y a « une saturation du dispositif d'hébergement » d'urgence à Paris », *Le Monde*, 27 septembre 2015, voir http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/09/27/pour-anne-hidalgo-il-y-a-une-saturation-du-dispositif-d-hebergement-d-urgence-a-paris_4773803_3224.html.

2013-2014, 138 800 places de logement ont été attribuées pour 355 000 demandes **(13)**. Avant de se demander combien de personnes accueillir, il s'agirait donc de commencer par se demander si l'on a les moyens de les accueillir décemment.

10 | **La « crise des migrants » annonce un nouveau type de migrations dont l'Europe semble loin d'avoir pris la mesure**

Nul n'a su prévoir que la guerre civile syrienne commencée en 2011 s'enliserait autant ; on est à peu près sûr aujourd'hui que, quelle qu'en soit l'issue, le Moyen-Orient n'est pas prêt de se stabiliser. Pourtant, il faut se garder de se laisser obnubiler par cette seule région. En effet, une large part des migrants actuels vient d'Erythrée, rappelant l'Afrique à notre souvenir. Là-bas également les perspectives laissent peu de doutes. Que le « décollage africain » soit un mouvement inéluctable ou une lubie à la vie dure, tout pousse à croire que la zone va être une terre d'émigration toujours plus importante : une pression démographique qui ne se dément pas, une instabilité géopolitique toujours menaçante, comme le montrent encore les récents événements au Burkina Faso, pays tristement symptomatique d'une constante possibilité africaine, et ce plus ou moins probable développement du continent qui ne ferait de toute façon qu'accroître les départs à court terme. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère migratoire caractérisée par des mouvements de population nombreux et de grande envergure. Il faut en prendre toute la mesure. Seul un retour d'une solide et courageuse volonté politique, à la fois communautaire et à l'écoute des nations qui la composent, permettra à l'Europe d'être à la hauteur des enjeux. Que le « dernier homme » en soit avisé, ses jours ne seront probablement pas aussi tranquilles qu'escompté.



Antoine DESJONQUÈRES | Diplômé d'HEC Paris, Antoine Desjonquères a travaillé sur plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté en Afrique et en France. Il s'est ensuite intéressé à la question des migrations internationales « Sud-Nord ». Dans ce cadre, il a étudié les mouvements migratoires entre Amérique Centrale et États-Unis, et plus particulièrement la question des liens entre politiques migratoires et droits de l'Homme, à partir de l'exemple mexicain. Depuis septembre 2015, il est chercheur associé à l'institut Thomas More en charge des enjeux migratoires européens.

(13) Fondation Abbé Pierre, *Rapport sur le mal-logement 2015*, voir <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/20e-reml>.